



Canadian Independent Music Association

Mémoire pour les consultations prébudgétaires en prévision du budget de 2020

Par la Canadian Independent Music Association (CIMA)

11 juillet 2019



Canadian Independent Music Association

Liste des recommandations

Voici une liste des recommandations de la CIMA :

Recommandation 1 : Que l'augmentation de 20 millions de dollars (sur deux ans) pour le Fonds de la musique du Canada prévue dans le budget de 2019 devienne une augmentation permanente.

Recommandation 2 : Qu'un pourcentage des recettes tirées des enchères du spectre sans fil soit investi dans l'industrie canadienne de la musique.

Recommandation complémentaire : Que des mesures à court et à long terme concernant la radiodiffusion et les télécommunications soient prises et des pour appuyer la musique canadienne.



Canadian Independent Music Association

À propos de la CIMA

La CIMA est une association sans but lucratif qui représente les entreprises de langue anglaise appartenant à des Canadiens et sous contrôle canadien de l'industrie de la musique commerciale nationale. Elle est le porte-voix d'un ensemble diversifié de petites entreprises, notamment des producteurs de disques, des maisons de disques, des studios d'enregistrement, des gérants, des agents, des donneurs de licence, des producteurs et réalisateurs de vidéoclips, des propriétaires de contenu créatif, des artistes-entrepreneurs et d'autres professionnels du secteur de l'enregistrement sonore.

Elle a pour mandat de développer des services professionnels et de militer en faveur de politiques qui favorisent la viabilité de l'industrie de la musique indépendante et la visibilité de la musique canadienne, au pays et à l'étranger.

La CIMA représente plus de 300 entreprises et professionnels canadiens et plus de 6 200 artistes canadiens, notamment A Tribe Called Red, Tanya Tagaq, Serena Ryder, The Trews, Terra Lightfoot, Tegan and Sara, Whitehorse, The Sheepdogs et METRIC.

La CIMA gère également Music Export Canada, la marque internationale de notre bureau d'exportation de la musique. Music Export Canada organise jusqu'à une vingtaine de missions commerciales de musique dans le monde entier, aidant les entreprises à tisser des liens avec les acheteurs et vendeurs étrangers, tout en offrant une vitrine importante aux artistes canadiens émergents.

RECOMMANDATION 1 : QUE L'AUGMENTATION POUR LE FONDS DE LA MUSIQUE DU CANADA DEVIENNE PERMANENTE

Le soutien du gouvernement fédéral joue un rôle important dans l'essor continu de l'industrie de la musique canadienne à l'échelle nationale et internationale. Ce soutien est mis à profit par le secteur de la musique pour combler le besoin criant de capitaux nécessaires au développement artistique et professionnel des artistes canadiens émergents.

Le **Fonds de la musique du Canada** (FMC) aide les artistes et les entrepreneurs à réaliser des enregistrements sonores, des vidéos musicales, des tournées et des présentations, des initiatives de marketing et de promotion dans un marché numérique mondial en pleine expansion. Il permet également aux consommateurs



Canadian Independent Music Association
canadiens d'avoir accès à des choix musicaux de haute qualité.

Cet investissement supplémentaire est absolument nécessaire. Le marché dans lequel évoluent actuellement les entreprises de l'industrie de la musique est imprévisible et en constante évolution en raison :

- de la **diminution importante** prévue au cours des cinq prochaines années du **financement prescrit des radiodiffuseurs privés** subventionnant plusieurs programmes de l'industrie de la musique commerciale;
- de la **chute des recettes provenant des ventes d'albums** physiques et numériques;
- des **revenus de diffusion en continu** quasi inexistantes pour l'écrasante majorité des artistes et des producteurs, en particulier ceux du secteur indépendant;
- de la **fréquence accrue des investissements à haut risque**, nécessaires pour rentabiliser un enregistrement sonore, entraînée par le besoin d'investir dans deux domaines (traditionnel et numérique);
- des **récentes décisions du CRTC** sur les renouvellements des licences de télévision qui ont **privé l'industrie de la musique d'une aide financière annuelle de plusieurs millions de dollars**;
- des pertes de revenus chiffrées à des millions de dollars qui ne cesseront de s'élever pour l'industrie si la **Loi sur le droit d'auteur** n'est pas modifiée;
- des **acteurs importants** (services de musique en ligne et fournisseurs de services Internet) qui ne **contribuent pas au soutien de l'industrie canadienne de la musique**.

Ces défis nuisent aussi bien à la compétitivité des entreprises canadiennes de la musique qu'à leur capacité d'offrir au public canadien un accès durable à un contenu national professionnel diversifié et de qualité.

La CIMA et d'autres organismes du secteur de la musique militent depuis de nombreuses années en faveur d'un soutien accru au FMC, financé à hauteur de 26 millions de dollars par année depuis 15 ans. En fait, pendant la préparation du budget de 2017, le Comité des finances a recommandé au gouvernement fédéral de venir en aide au secteur culturel canadien en augmentant le financement du FMC.



Canadian Independent Music Association

Le Budget de 2019 a donné suite à cette demande en prévoyant une augmentation supplémentaire de 20 millions de dollars sur deux ans, soit 10 millions de dollars par année, pour bonifier des programmes existants et établir de nouvelles options novatrices. Puisque l'industrie de la musique fonctionne selon des cycles de planification de 24 à 36 mois, bon nombre de ces investissements ne seront rentabilisés qu'après cette période de deux ans.

La CIMA demande donc au gouvernement de prolonger les investissements prévus dans le budget de 2019 en rendant permanente l'augmentation annuelle de 10 millions de dollars à compter de l'exercice 2021-2022, attribuant ainsi au FMC un budget de base d'environ 36 millions de dollars.

Cet investissement permanent permettra à notre industrie de continuer d'offrir un rendement dynamique et substantiel du capital investi à l'économie canadienne, tout en aidant l'industrie canadienne de la musique à composer avec les coûts réels et les pressions inflationnistes.

RECOMMANDATION 2 : QUE LE SOUTIEN DU SECTEUR DE LA MUSIQUE SOIT RENFORCÉ GRÂCE AUX ENCHÈRES DU SPECTRE SANS FIL

Au cours des 20 dernières années, les licences de divers réseaux du spectre, que les entreprises de télécommunications canadiennes utilisent pour améliorer leurs réseaux cellulaires, ont rapporté au gouvernement des revenus encore jamais vu supérieurs à 18 milliards de dollars. Ces montants dépassent largement les attentes du gouvernement au début de ces enchères, et ils ne devraient qu'augmenter au fil des ans, lorsque d'autres licences de spectre seront mises en vente.

Dans son rapport intitulé *L'avenir de la distribution de la programmation au Canada*, le CRTC a mentionné la possibilité suivante :

« La restructuration de la stratégie de financement devrait reposer sur une structure de contribution générale, équitable et durable à long terme. Elle pourrait intégrer ou, au minimum, harmoniser les contributions existantes du gouvernement fédéral pour le contenu audio et vidéo. Elle pourrait aussi incorporer une partie des revenus découlant de la vente aux enchères du spectre



Canadian Independent Music Association

et de l'octroi de licences du spectre, puisque la demande de spectre repose en grande partie sur la demande de contenu audio et vidéo¹. » (C'est nous qui soulignons.)

Le spectre sans fil est une ressource publique cruciale et sa vente aux enchères permettra aux consommateurs de bénéficier de réseaux plus rapides et plus fiables, « capables d'assurer le téléchargement de contenu, l'écoute en continu et la prestation d'une variété de services². » Il est indéniable que la musique fera partie du contenu diffusé par ces sociétés privées sur le nouveau spectre sans fil, dans le même esprit que les stations de radio terrestres diffusent actuellement de la musique. Nous croyons par conséquent que la logique et l'esprit régissant la politique sur le développement du contenu canadien devraient également s'appliquer aux recettes tirées de la vente du spectre sans fil.

La CIMA recommande que jusqu'à 5 % du produit de la vente aux enchères des licences actuelles et futures soit réservé au soutien de la création, de la distribution et du développement de contenu par les artistes et entreprises canadiennes. Cet investissement, qui pourrait atteindre 40 millions de dollars par année, assurerait un financement de base stable pendant une période prolongée, puisque ces licences sont habituellement payables sur une période de 20 ans.

RECOMMANDATION COMPLÉMENTAIRE : QUE DES MESURES À COURT ET À LONG TERME SOIENT PRISES DANS LES SECTEURS DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS POUR SOUTENIR LA MUSIQUE CANADIENNE

En modifiant les lois régissant les télécommunications et la radiodiffusion, le gouvernement a la possibilité d'appuyer le secteur de la musique grâce à un soutien financier fort nécessaire, même si cela ne relève pas directement du processus du Budget 2019.

¹ <https://crtc.gc.ca/fra/publications/s15/pol1.htm#p2>.

² Gouvernement du Canada, 2015, [Les consommateurs sortent gagnants des enchères du spectre des SSFE-3](#).



Canadian Independent Music Association

Les services de musique en ligne ne sont pas encore assujettis à la même réglementation que les entreprises du milieu traditionnel. Afin d'assurer la viabilité de l'industrie de la musique, toutes les entreprises de programmation canadiennes actives doivent participer au développement du contenu canadien, notamment par des contributions financières, la promotion de la musique canadienne et la communication de renseignements au CRTC, permettant ainsi la réalisation des objectifs de la politique canadienne de radiodiffusion.

La CIMA a accueilli favorablement la déclaration de juillet du ministre du Patrimoine canadien et du Multiculturalisme, Pablo Rodriguez, selon laquelle le gouvernement entend prendre les mesures nécessaires pour que tous les acteurs du système canadien de radiodiffusion, même « les géants du Web », y contribuent. Ceux-ci devront notamment offrir des services avec « un niveau significatif de contenu canadien », contribuer à la création de contenu canadien, promouvoir ce contenu et le rendre facilement accessible sur les plateformes.

Cette demande est urgente; voilà pourquoi nous proposons les actions à court terme suivantes :

- **Le gouverneur en conseil donne des directives au CRTC de sorte que les services de musique en ligne exploités au Canada soient assujettis à une réglementation appropriée.** En attendant l'examen du système d'attribution des licences, le CRTC doit, à court terme, imposer d'autres conditions à l'exemption dont les nouveaux médias bénéficient depuis 1998. Ces conditions doivent porter sur le développement de la musique canadienne, son financement et le partage de l'information avec le CRTC.
- **La Loi sur la radiodiffusion doit être modifiée de manière à accorder au CRTC des pouvoirs de sanction semblables à ceux que lui confère la Loi sur les télécommunications.** Le CRTC ayant l'habitude d'administrer les pénalités financières, il s'agit simplement d'étendre ce pouvoir au domaine de la radiodiffusion. Le CRTC serait ainsi en mesure de mieux faire respecter sa réglementation par toutes les entreprises.



Canadian Independent Music Association

- **Le gouverneur en conseil oblige les fournisseurs de services de télécommunications à contribuer à la musique canadienne en vertu de la *Loi sur les télécommunications*.** La Cour suprême a déterminé que ces entreprises ne sont pas des entreprises de radiodiffusion. Leur contribution concorde toutefois avec l'article 7 sur la politique canadienne des télécommunications, qui affirme leur caractère essentiel pour l'identité et la souveraineté canadiennes et vise à favoriser leur développement.

La CIMA recommande, dans le cadre de l'examen juridique à plus long terme, que :

- les lois sur la radiodiffusion et sur les télécommunications établissent une distinction claire entre la réglementation des activités de télécommunication et celle du contenu culturel pouvant être mis en œuvre par le biais de différentes activités de télécommunication;
- la *Loi sur la radiodiffusion* révisée maintienne les principaux objectifs de la politique canadienne de radiodiffusion et ajoute un objectif relatif à la protection et à la promotion de la diversité des expressions culturelles;
- la nouvelle *Loi sur la radiodiffusion* devrait régir toutes les activités liées à la diffusion de contenu culturel.

Si vous désirez en savoir plus, vous pouvez consulter le mémoire présenté par la Coalition pour une politique musicale canadienne (CPMC) au groupe d'experts chargé de l'examen de la législation en matière de radiodiffusion et de télécommunications.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez au présent mémoire de la CIMA présentée dans le cadre des consultations prébudgétaires. Nous n'avons jamais comparu devant le Comité permanent des finances, mais nous serions ravis de pouvoir le faire, soit à Toronto ou à Ottawa, lorsque vous commencerez à entendre des témoins. Il nous tarde de contribuer ensemble à l'essor d'un secteur de la musique canadienne fort et dynamique.

Je vous prie d'agréer mes salutations distinguées.



Canadian Independent Music Association

Stuart Johnston
Président

- c. c. Le très honorable Justin Trudeau, premier ministre du Canada
- L'honorable William Morneau, ministre des Finances
- L'honorable Pablo Rodriguez, ministre du Patrimoine canadien et du Multiculturalisme
- L'honorable Navdeep Bains, ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique
- Le conseil d'administration de la CIMA
- Les membres de la CIMA